

gués. Il fut honoré de la présence du Ministre de l'Intérieur.

Constatons à cette occasion que les mêmes problèmes se posent en Hollande comme chez

nous en ce qui concerne l'autonomie communale et spécialement le régime financier des pouvoirs locaux.

LE CENTRE SPORTIF DES BAINS DE LA SAUVENIÈRE, A LIÈGE

par RAOUL BURY, Directeur de l'Etablissement.

Je pense qu'il est intéressant d'attirer l'attention sur la réalisation récente des Bains de la Sauvenière, qui ont institué au deuxième étage de leur établissement, sur une superficie d'environ 80 m. X 25 m., un centre sportif et scolaire.

Ceux qui sont un peu au courant de l'exploitation des piscines savent que la pierre angulaire de leur bon fonctionnement réside dans la propagation de la natation scolaire.

Il est un fait que, seuls sont des clients réguliers et assidus, les personnes qui savent bien nager. Or, c'est vers l'âge de 8 à 12 ans que cette pratique sportive est la plus facilement assimilée.

D'autre part, par le fait que l'enseignement par l'école est gratuit, il permet d'étendre en de larges couches de la population le bienfait de la natation.

Les Bains de la Sauvenière, comme certains autres établissements de Belgique, sont dotés d'une piscine scolaire où, par un jeu de câbles et de brassières mobiles, 50 enfants peuvent à la fois recevoir une leçon de natation.

L'outil est donc de qualité.

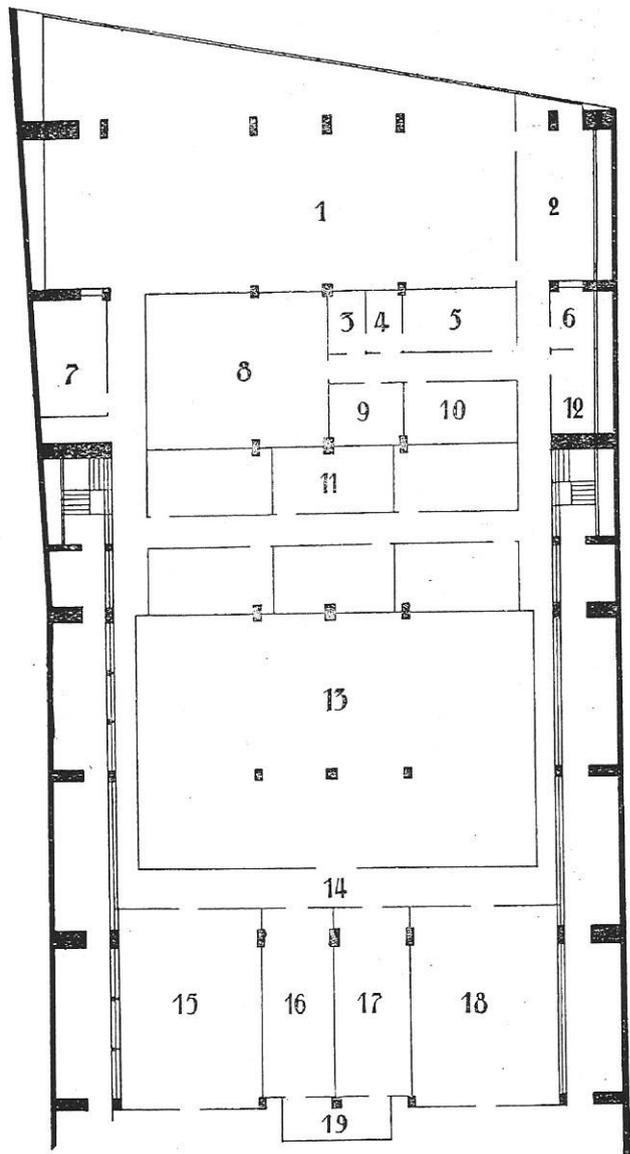
Toutefois, nous nous sommes aperçus, malgré ce grand avantage d'un enseignement pratique, que le corps enseignant et même les parents font une sourde obstruction.

Les instituteurs prétendent en général et souvent à juste titre que le fait de se rendre au bassin de natation leur fait perdre trop de temps pour retirer seulement le profit d'une leçon de natation de 30 minutes.

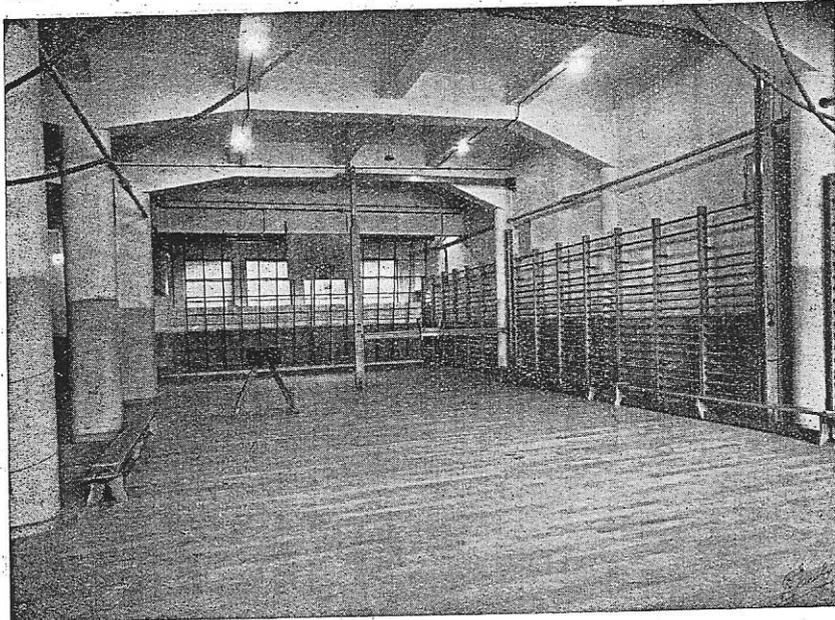
D'autre part, pressés par leur horaire, les enfants bien souvent sortent de l'établissement non relâchés et parfois mouillés, d'où rhumes et parfois complications ultérieures, ce qui amène les parents à s'opposer au cours de natation et à réclamer des dispenses.

Devant toutes ces raisons, justifiées par une mauvaise utilisation fonctionnelle du temps, nous sommes arrivés à la Sauvenière à concevoir la nécessité d'un étage scolaire et sportif.

Il faut ajouter que la plupart de nos écoles sont dépourvues d'une salle de gymnastique moderne et les enfants pratiquent la gymnas-



- | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| 1. Salle de détente. | 10. Vestiaire U. V. |
| 2. Atelier de menuiserie. | 11. Vestiaire collectif natation. |
| 3. Salle d'exposition U. V. | 12. Bureau. |
| 4. Salle d'exposition U. V. | 13. Salle de gymnastique. |
| 5. Cabinet médical. | 14. Dégagement. |
| 6. Bureau. | 15. Salle d'attente. |
| 7. Douches. | 16. Remise matériel. |
| 8. Plage U. V. | 17. Boxe, lutte, haltères. |
| 9. Vestiaire U. V. | 18. Boxe, lutte, haltères. |
| | 19. Vestiaire gymnase. |



Salle de gymnastique.

(Photo G. Jacoby)

Cliché de la revue
« La Technique de l'Eau »

tique dans un préau ou dans la cour, quand la saison le permet.

Pour résoudre ces différents problèmes, nous avons installé une grande salle de gymnastique, des vestiaires collectifs, un centre de rayons ultra-violet et de gymnastique médicale, une salle de détente et de cinéma, que nous décrivons brièvement ci-dessous et dont le plan est reproduit ci après.

Avec la nouvelle organisation, il reste vrai que les enfants doivent se rendre encore à l'établissement et perdre le temps du déplacement mais ils en retirent maintenant un profit complet.

En effet ils reçoivent d'abord une leçon de gymnastique appropriée dans un gymnase moderne; ils vont ensuite à la piscine prendre leur leçon de natation et postérieurement ils se reposent, tout en se séchant, dans une salle appelée « de détente » où des films éducatifs leur sont projetés pendant une vingtaine de minutes; ces films parlants étant, de plus, commentés par l'instituteur.

De cette façon, la séance passée en l'établissement de bains donne l'avantage aux enfants d'une leçon d'éducation physique, une leçon de natation et une leçon de cinéma documentaire.

Quand ils sortent de l'établissement toutes leurs réactions physiques sont terminées et ils ne contractent plus de rhumes.

Venons-en maintenant à la réalisation et à la description.

La salle de gymnastique a été construite sur une superficie de 20 m. \times 14 m., faute de plus de place disponible.

Elle comprend tous les appareils habituellement utilisés : cadres, espaliers, bombes, plint, cordes à grimper, banc de gymnastique suédoise, tremplins, etc.

Elle présente également d'autres caractéristiques, que nous reprendrons plus loin en les spécifiant.

Deux grands vestiaires, permettant de déshabiller 100 personnes, sont attachés à la salle de telle manière que l'équipe montante puisse se déshabiller pendant que l'équipe sortante a ses vêtements dans l'autre vestiaire.

En outre, six grands vestiaires collectifs, aptes à déshabiller 50 à 60 personnes dans chacun d'eux, sont également utilisés à cet étage, de façon à permettre le déshabillage en commun des écoles, de l'armée, de la gendarmerie et des clubs sportifs se rendant à la piscine.

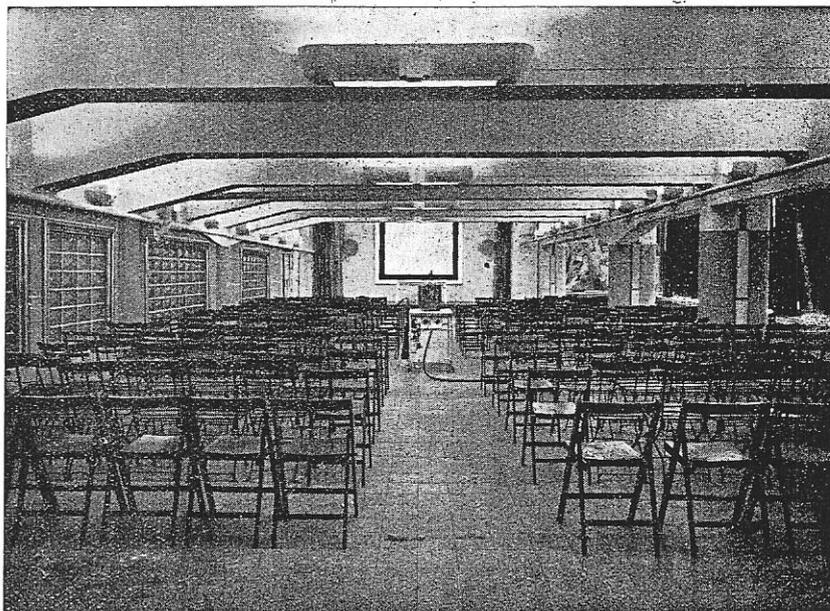
La salle de détente, de 25 m. \times 10 m., comprend : un écran, une estrade surélevée et 300 sièges. Elle est pourvue de rideaux opaques pour la projection pendant le jour; elle est équipée pour les séances du soir d'un vaste agencement d'éclairage indirect qui rend la salle très intime.

Celle-ci est pourvue d'un appareil de 16 mm., sonore, avec un dispositif permettant à l'opérateur, de sa table de projection, d'allumer et d'éteindre dans la salle.

Salle de détente.

(Photo G. Jacoby)

Cliché de la revue
« La Technique de l'Eau »



Une section de rayons ultra-violet, avec cabinet médical, table d'exposition, lampes d'irradiations et vestiaires, servent à donner aux enfants des écoles débilités et déficients, dépistés par les médecins de l'inspection scolaire, une quinzaine de séances de rayons ultra-violet.

Les effets constatés sont très heureux; l'enfant après une cure jouit d'un meilleur équilibre nerveux, est plus joyeux et voit sa santé améliorée.

Un local muni de 10 douches est attaché au centre sportif et scolaire.

L'originalité de la formule a été de répondre à deux nécessités :

1. De permettre aux écoles pendant les heures de scolarité d'utiliser au mieux leur présence en l'établissement de bains et ainsi de vaincre les raisons s'opposant à la natation scolaire;

2. D'assurer à un ensemble de sociétés sportives la disposition des installations en dehors des heures scolaires.

C'est ainsi qu'autour de la salle de gymnastique proprement dite, gravitent deux autres salles plus petites : une dotée d'un ring aux dimensions olympiques pour la pratique de la boxe et de la lutte, ainsi que le maniement des poids et haltères; l'autre salle pour la pratique du tennis de table et les séances de jiu-jitsu ou judo.

Des arrangements ont été pris avec certaines sociétés sportives et des clubs nouvellement

formés portant le nom de la Sauvenière, ont été créés.

Nous pratiquons régulièrement en nos salles : la boxe, la lutte, les poids et haltères, la gymnastique, l'escrime, le basket-ball, le jiu-jitsu, le volley-ball, le tennis de table.

Les sociétés sportives ont à leur disposition des vestiaires, des douches, de vastes locaux d'exercices, la salle de détente, qui peut servir de salle de fêtes ou de salle d'assemblées générales, une salle plus petite où elles peuvent tenir leurs réunions de comités, et enfin le centre de rayons ultra-violet qui, le soir permet le contrôle médico-sportif avec les médecins attachés à chaque club.

Ce centre omni-sportif et scolaire fonctionne maintenant depuis un an et donne les plus grandes satisfactions.

Nous croyons qu'il est utile de porter cet ensemble scolaire omni-sportif à la connaissance du public car nous pensons qu'il est le premier du genre en Belgique et comme il présente de nombreux avantages, il sera probablement intéressant de l'étendre à d'autres villes du pays.

Les travaux de gros œuvre ont été subsidiés par le Ministre de la Santé publique.

L'équipement électrique, les travaux de peinture, l'aménagement intérieur, la construction des appareils, le mobilier, ont été réalisés en régie par le service technique et d'entretien de l'établissement.